

jeter. Ces brahmanes se saisirent aussitôt de lui et le tuèrent en le foulant aux pieds ; ainsi finit sa vie. Le dieu de l'arbre prononça derechef cette gâthâ :

Les crimes ne s'effacent pas ; — quand le châtiment a atteint sa maturité, alors survient le malheur ; — quand la mesure des fautes est comble, — les calamités ne sont pas usées et détruites.

N° 433.

(*Trip.*, XIV, 5, p. 44 v°.)

Autrefois, dans un royaume, il y avait un grand bois dont les arbres atteignaient jusqu'au ciel ; personne ne les cassait et ne leur faisait de mal ; parmi eux était un dieu des arbres qui comprenait bien la justice et la raison et qui, dans ses actes et sa conduite, était fort différent du vulgaire ; quand des gens accourus de tous côtés, passaient par l'endroit où étaient ces arbres, le dieu des arbres se plaisait à satisfaire leurs désirs ; qu'il s'agît de légumes, de fruits, de bois de chauffage ou d'herbes, il ne regrettait pas (d'en donner) ; il abritait et rafraîchissait une source qui procurait un grand réconfort à ceux qui y buvaient.

Or, il y eut un oiseau qui vint d'un pays étranger en tenant dans son bec une plante vénéneuse fort pernicieuse ; il passa en volant au-dessus d'un de ces arbres et en profita pour jeter sur lui (cette plante) qui tomba précisément sur les branches supérieures ; le poison envahit peu à peu cet arbre dont une moitié se trouva bientôt desséchée ; alors le dieu de ce bois fit cette réflexion : « Le poison est fort malfaisant ; étant venu tomber sur un arbre, voici que, en un instant, la moitié de cet arbre est desséchée et